

Séance ordinaire du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-sept mai
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques,
Maire.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis,
HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : GINAS Frédérique (pouvoir SALLET Jacques),

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Monsieur Alexis FAVIER a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Présentation du compte-rendu d'activités 2024 de la bibliothèque municipale par Martine
CHARTON.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/04/2025.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

1. Point d'étape.
2. Équipement en mobilier : choix du fournisseur.
3. Demande d'aménagement pour l'accès à la propriété riveraine.
4. Fonctionnement de l'équipement : point d'étape sur le travail du collectif.
5. Fonctionnement de l'équipement : validation du règlement intérieur.
6. Fonctionnement de l'équipement : validation des tarifs de mise à disposition.
7. Fonctionnement de l'équipement : validation du formulaire de location.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

8. Lot mise en accessibilité de l'équipement : choix des entreprises.
9. Lot rafraîchissement du Club House : choix des entreprises.
10. Lot aménagement du terrain multisport : définition des agrès et autres équipements.

DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape sur la nouvelle candidature.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

12. Fête patronale des 21 et 22 juin 2025.
13. Festival de musique du 6 juillet 2025 : demande de vin d'honneur à l'issue de la cérémonie officielle du matin.
14. Bibliothèque : équipement en mobiliers de la bibliothèque municipale.
15. Achat d'une enceinte sonorisation extérieure et d'un micro filaire pour la salle des fêtes.

RESSOURCES HUMAINES

16. Embauche d'un agent administratif à temps non complet.

17. Embauche d'un agent saisonnier à temps non complet pour le fleurissement.

VOIRIE ET ESPACES VERTS

18. Programme de voirie 2025 : lancement du programme.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

19. Sonnerie des cloches suite à demande d'un riverain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

En préambule à la séance ordinaire du Conseil Municipal, Martine CHARTON, responsable de la bibliothèque municipale et Nadine GUYON, bibliothécaire bénévole, présentent le compte-rendu d'activités de la bibliothèque pour l'année 2024.

Le procès-verbal de la séance du 22/04/2025 est lu et adopté à l'unanimité.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

1- Point d'étape.

M. le Maire fait un point d'étape de l'avancement des travaux de l'Espace culturel « Maison COLIN ». La réception des travaux était programmée le 19 mai 2025. Plus de 80 points de réserves ont été relevés, la réception de travaux est reportée au 4 juin 2025 à 9 h 00. Les entreprises qui n'auront pas fait le nécessaire pour lever les réserves sous un délai de 15 jours seront soumises à des pénalités. Tous les lots sont concernés. M. le Maire énumère l'ensemble des points de réserve pour chaque lot.

Il ne sera pas installé de volets extérieurs, la pose de casquettes en aluminium est à prévoir. Les alarmes fonctionnent. Les cylindres de porte seront tous identiques (une seule clef pour toutes les portes).

La signalétique des portes est à valider.

Le branchement des réseaux a été effectué.

Concernant les investissements hors marché : la scène et les haut-parleurs ont été installés et les tests de la sonorisation ont été effectués. Le rideau doit être installé, le vidéo projecteur n'est pas relié et l'écran a été reçu sans fixation.

M. le Maire présente le bilan financier provisoire de l'opération arrêté au 27 mai 2025 :

Dépenses :

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	BUDGET 2025
ÉTUDES	Entreprise	Mission	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
	ADIA	AMO	10 350,00	2 070,00	12 420,00	3 240,00	4 860,00	4 320,00			12 420,00	0,00	
	AKARCHI	MOE	44 100,00	8 820,00	52 920,00	2 095,20	24 821,38	24 757,80			51 674,38	1 245,62	1 245,62
	Alpes Contrôles	SPS	2 975,00	595,00	3 570,00		870,00	2 280,00			3 150,00	420,00	420,00
	SOCOTEC	CT	3 857,00	771,40	4 628,40		1 402,80	2 403,60			3 806,40	822,00	822,00
	G DIAGS	DAAT	458,34	91,67	550,01						250,00	300,01	0,00
	ANTÉMYS	Étude de sols G2 AI	2 609,25	521,85	3 131,10	3 131,10					3 131,10	0,00	
	CMG MONIN	Bornage	1 227,00	245,40	1 472,40						1 315,20	157,20	0,00
Avenant 2	AKARCHI	Surcoût MOE	5 000,00	1 000,00	6 000,00						0,00	6 000,00	6 000,00
	ADIA	AMO / suivi chantie	2 700,00	540,00	3 240,00			405,00			405,00	2 835,00	2 835,00
	ANTÉMYS	Étude de sols G2 PF	3 307,50	661,50	3 969,00		3 969,00				3 969,00	0,00	
	Voix de l'Ain	Annonces légales	690,00	0,00	690,00		688,05				688,05	1,95	0,00
	Huissiers réunis	Constat vidéo	357,67	71,53	429,20			429,20			429,20	0,00	
	SMACL	Assurances DO	7 063,56	635,73	7 699,29						0,00	7 699,29	0,00
	SMACL	Assurances TRC	2 250,37	197,25	2 447,62						0,00	2 447,62	0,00
	Aérology	Test étanchéité air	900,00	180,00	1 080,00						0,00	1 080,00	1 080,00
		Imprévus Études	4 000,00	800,00	4 800,00						0,00	4 800,00	0,00
		Frais publicité	3 000,00	600,00	3 600,00						0,00	3 600,00	0,00
	AKARCHI	Surcoût inflation		0,00	0,00						0,00	0,00	1 000,00
TOTAL ÉTUDES			94 845,69	17 801,33	112 647,02	8 716,30	36 611,23	35 910,80	0,00	0,00	81 238,33	31 408,69	13 402,62

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	BUDGET 2025
TRAVAUX	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
	Romain PERRIER	Lot 01 - Extérieurs	28 455,44	5 691,09	34 146,53			13 124,83			13 124,83	21 021,70	21 021,70
	JACQUET-VESSOT	Lot 02 - Maçonnerie	108 768,84	21 753,77	130 522,61			130 522,61			130 522,61	0,00	
	JACQUET-VESSOT	Lot 03 - Charpente	113 208,14	22 641,63	135 849,77			93 337,18			93 337,18	42 512,59	42 512,59
	BEAL Menuiserie	Lot 04 - Menuiserie	28 228,25	5 645,65	33 873,90			30 704,98			30 704,98	3 168,92	3 168,92
	BEAL Menuiserie	Lot 05 - Menuiserie	15 478,20	3 095,64	18 573,84						0,00	18 573,84	18 573,84
	GENAUDY	Lot 06 - Plâtrerie pe	66 000,00	13 200,00	79 200,00			22 148,17			22 148,17	57 051,83	57 051,83
	AMVR	Lot 07 - Carrelage Fa	9 964,25	1 992,85	11 957,10						0,00	11 957,10	11 957,10
	Sarl EPH	Lot 08 - Peintures e	29 129,09	5 825,82	34 954,91						0,00	34 954,91	34 954,91
	ARBAN	Lot 09 - Plomberie	57 650,00	11 530,00	69 180,00						0,00	69 180,00	69 180,00
	MICHELARD	Lot 10 - Électricité	17 628,93	3 525,79	21 154,72						0,00	21 154,72	21 154,72
	SERPOLLET	Dévolement élect.	5 590,94	1 118,19	6 709,13			6 709,13			6 709,13	0,00	
	SAUR	Renforcement rése	2 561,19	512,24	3 073,43			1 594,87			1 594,87	1 478,56	0,00
		Branchements dive	3 000,00	600,00	3 600,00						0,00	3 600,00	3 600,00
Avenant prévu	Romain PERRIER	Avenant travaux	-3 050,79	-210,16	-3 260,95						0,00	-3 260,95	
Avenant 1	JACQUET-VESSOT	Avenant plancher a	7 597,05	1 519,41	9 116,46						0,00	9 116,46	9 116,46
Avenant 1	BEAL Menuiserie	Porte loge/annexe	1 729,00	345,80	2 074,80						0,00	2 074,80	2 074,80
Avenant signé	ARBAN	Plancher chauffant	390,00	78,00	468,00						0,00	468,00	468,00
Avenant prévu	Romain PERRIER	Réseaux eaux usées:	3 150,00	630,00	3 780,00						0,00	3 780,00	3 780,00
Avenant prévu	Romain PERRIER	Béton désactivé	2 040,00	408,00	2 448,00						0,00	2 448,00	2 448,00
Avenant prévu	Romain PERRIER	Reprise enrobé	-585,00	-117,00	-702,00						0,00	-702,00	-702,00
Avenant prévu	Romain PERRIER	Drainage Reniaux	1 250,00	250,00	1 500,00						0,00	1 500,00	1 500,00
Avenant prévu	GENAUDY	Test étanchéité air	-1 380,00	-276,00	-1 656,00						0,00	-1 656,00	-1 656,00
Avenant prévu	GENAUDY	Peinture trappes de	-1 440,00	-288,00	-1 728,00						0,00	-1 728,00	-1 728,00
Avenant prévu	ARBAN	Clapets	-230,00	-46,00	-276,00						0,00	-276,00	-276,00
Avenant prévu	BEAL Menuiserie	Placard sous évier	-1 188,65	-237,73	-1 426,38						0,00	-1 426,38	-1 426,38
Avenant prévu	BEAL Menuiserie	Aménagements pla	727,82	145,56	873,38						0,00	873,38	873,38
Avenant prévu	BEAL Menuiserie	Cylindres portes	612,98	122,60	735,58						0,00	735,58	735,58
Avenant prévu	MICHELARD	Rail lumière	604,68	120,94	725,62						0,00	725,62	725,62
Avenant prévu	PCZ Rénov	Taille évier	168,75	33,75	202,50						0,00	202,50	202,50
TOTAL TRAVAUX			496 430,11	99 286,02	600 192,83	0,00	0,00	298 141,77	0,00	0,00	298 141,77	302 051,06	299 587,56

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	BUDGET 2025
ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
	CORAMA	Scène et rideaux	15 236,65	3 047,33	18 283,98						0,00	18 283,98	18 283,98
	CORAMA	Sonorisation	10 342,00	2 068,40	12 410,40						0,00	12 410,40	12 410,40
	CORAMA	Lumières et pilotage	6 646,00	1 329,20	7 975,20						0,00	7 975,20	7 975,20
	CORAMA	Remise sur comman	-830,65	-166,13	-996,78						0,00	-996,78	-996,78
	GITEM	Projection vidéo	6 606,00	1 321,20	7 927,20						0,00	7 927,20	7 927,20
		Limiteur de son			0,00						0,00	0,00	
		Caméra thermique	0,00	0,00	0,00						0,00	0,00	
		Surcoût inflation	3 800,00	760,00	4 560,00						0,00	4 560,00	0,00
Avenant 1	CORAMA	Mergeur DMX	639,00	127,80	766,80						0,00	766,80	766,80
TOTAL ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES			42 439,00	8 487,80	50 926,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 926,80	42 743,06

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	BUDGET 2025
ÉQUIPEMENTS MOBILIER	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
	PRODES	Tables Mange debc	1 240,00	248,00	1 488,00			1 488,00			1 488,00	0,00	
	PRODES	Chaises + charriots	3 017,00	603,40	3 620,40			3 620,40			3 620,40	0,00	
		Divers / enseigne	2 000,00	400,00	2 400,00						0,00	2 400,00	2 400,00
		Petits mobiliers									0,00	2 400,00	1 000,00
TOTAL ÉQUIPEMENTS MOBILIER			6 257,00	1 251,40	7 508,40	0,00	0,00	5 108,40	0,00	0,00	5 108,40	2 400,00	3 400,00

DÉPENSES ENGAGÉES						2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	SOLDE	BUDGET 2025
PROPRIÉTÉ VOISINE	Entreprise	Lot	HT	TVA	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
		Achat	16 500,00	0,00	16 500,00			17 450,00			17 450,00	-950,00	0,00
		Frais notaires, born	3 250,00	0,00	3 250,00						0,00	3 250,00	0,00
		Divers		0,00	0,00						0,00	0,00	
Avenant 2	JACQUET-VESSOT	Reconstruct. mur ai	8 917,40	1 783,48	10 700,88			10 556,65			10 556,65	144,23	0,00
	BEAL Menuiserie	Menuiseries extérie	6 780,00	1 356,00	8 136,00						0,00	8 136,00	8 136,00
	BMA	Portail	1 460,00	292,00	1 752,00						0,00	1 752,00	1 752,00
	Sarl EPH	Enduit extérieur faç	1 047,60	209,52	1 257,12						0,00	1 257,12	1 257,12
	Sarl EPH	Enduit extérieur RE	1 000,00	200,00	1 200,00						0,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL PROPRIÉTÉ VOISINE			38 955,00	3 841,00	42 796,00	0,00	17 450,00	10 556,65	0,00	0,00	28 006,65	14 789,35	12 345,12

TOTAL DÉPENSES			678 926,80	130 667,55	814 071,05	8 716,30	54 061,23	349 717,62	0,00	0,00	412 495,15	401 575,90	371 478,36
-----------------------	--	--	-------------------	-------------------	-------------------	-----------------	------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

RAR votés **316 633,74 €**
Complément **54 844,62 €** **ARRONDI** **54 900,00 €**
Coût final du projet **783 973,51 €** **BUDGET** **52 000,00 €**
DELTA **-2 900,00 €**

Dépenses hors projet / Fonctionnement **13 396,91 €**
Dépenses abandonnées **12 960,00 €**
COÛT TOTAL DU PROJET **797 370,42 €**

Soit un surcoût d'environ 2 900 € par rapport au budget 2025, sachant que certaines plus-values et moins-values ne sont pas encore toutes identifiées.

M. le Maire rappelle :

- qu'il est en attente d'une réponse suite à la demande de subvention « LEADER » pour l'achat des équipements,
- que le remboursement de la franchise de l'assurance suite à l'éboulement du mur de l'annexe est en négociation auprès des entreprises,
- qu'un calcul des plus et moins values des travaux est en cours.

M. le Maire rappelle qu'il reste à travailler sur la protection incendie (extincteurs et plan d'évacuation), les enseignes et l'achat de petit mobilier et de divers équipements.

Objet de la délibération

2- Équipement en mobilier : choix du fournisseur.

M. le Maire explique que le collectif en charge de la gestion du fonctionnement du futur espace culturel « Maison COLIN » a dressé la liste des besoins en équipement mobilier et que des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif rapporte les propositions d'achat, dans un premier temps, d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde et présente les devis reçus des Ets BUCHAILLE et de la société GITEM :

	Ets BUCHAILLE	GITEM
Réfrigérateur	Marque Liebherr : 899,90 €	Marque HORN : 349 €
	Marque BEKO : 499,90 €	
	Marque FAGOR : 419,89 €	

	Ets BUCHAILLE	GITEM
Four micro-onde	Marque PANASONIC : 99,99 €	Marque HORN : 70,99 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société GITEM pour la fourniture d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 419,99 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société GITEM pour la fourniture d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 419,99 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

3- Demande d'aménagement pour l'accès à la propriété riveraine.

M. le Maire explique à l'assemblée que Mme MARECHAL et ses enfants signalent que les engins de livraison n'ont plus accès à la cour de leur maison d'habitation du fait d'un risque de toucher le toit de l'Espace culturel « Maison COLIN ».

Mme MARECHAL sollicite une modification de l'accès à l'entrée de sa cour. Suite à une rencontre avec son fils, il en ressort trois possibilités :

- déplacer les logettes de réseaux situées à droite de l'entrée du côté gauche,
- créer une entrée côté nord,
- faire un pan coupé sur le toit du bâtiment de l'espace culturel.

Une demande de chiffrage sera effectuée pour chaque possibilité.

Objet de la délibération

4- Fonctionnement de l'équipement : point d'étape sur le travail du collectif.

5- Fonctionnement de l'équipement : validation du règlement intérieur.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques et membre du collectif effectue un point d'étape des travaux réalisés par le collectif lors de la réunion du 13 mai 2025 :

- choix du mobilier à acheter,
- création d'une commission de travail pour l'organisation de l'inauguration programmée le 13 septembre 2025 et création d'outils d'aide à la gestion de la salle (plan d'installation...),
- mise en place d'un tableau de travail pour l'organisation des réservations de la salle.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques présente la proposition de règlement intérieur de l'espace culturel « Maison COLIN » et précise qu'elle est en attente de l'adresse courriel dédiée à la salle pour compléter ce règlement. Cette information sera définie lors de l'intervention de la société Koesio le 5 juin 2025 pour activer le nouveau nom de domaine de la commune.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif précise que le choix d'une mise à disposition gracieuse des locaux pour certains partenaires a été fait pour la première année d'activité. Les modalités d'utilisation mentionnées dans le règlement intérieur pourront être ajustées par délibération du conseil municipal pour répondre aux besoins spécifiques d'utilisation de cette salle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

VALIDER le règlement intérieur de l'espace culturel « Maison COLIN » présenté et annexé à la présente délibération ;

PRÉCISER que les modalités d'utilisation mentionnées dans le règlement intérieur pourront être modifiées par délibération du Conseil Municipal pour répondre aux besoins spécifiques d'utilisation de cette salle ;

AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le règlement intérieur de l'espace culturel « Maison COLIN » présenté et annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que les modalités d'utilisation mentionnées dans le règlement intérieur pourront être modifiées par délibération du Conseil Municipal pour répondre aux besoins spécifiques d'utilisation de cette salle ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier

Objet de la délibération

6- Fonctionnement de l'équipement : validation des tarifs de mise à disposition.

7- Fonctionnement de l'équipement : validation du formulaire de location.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif présente les propositions de formulaire de location ainsi que la grille des tarifs de mise à disposition de l'espace culturel « Maison COLIN » :

	Location « simple » Scène, chaises, mange-debout, matériel de projection, loge et énergie inclus				Accès au matériel son et lumières avec régisseur confirmé (proposé par le collectif)
	Répétition hebdomadaire	1 jour (du lundi au vendredi)	WE	Jour supplémentaire	
Association communale de SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ↕ 2 représentations / an offertes au public	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Association de la conférence Bresse* avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ↕ 2 représentations / an offertes au public	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Centre Social ou Espace de Vie Sociale avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ↕ 2 représentations / an offertes au public	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Autre association avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition ↕ 2 représentations / an offertes au public	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Artiste ou compagnie artistique amateur	Mise à disposition ↕ 2 représentations / an offertes au public	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Artiste ou compagnie artistique pro	Mise à disposition ↕ 2 représentations / an offertes au public	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Collectivités territoriales de Grand Bourg Agglomération avec proposition culturelle et/ou artistique	/	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 30€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : 60€	Mise à disposition ↕ Forfait fonctionnement : +30€	50€ + coût régisseur
Entreprise avec proposition culturelle et/ou artistique	/	200 €	400 €	+ 200 €	50€ + coût régisseur
Caution	Pour l'année 500€	200€	200€	+ 100€ / jour suppl.	500€

* Atignat, Béréziat, Bresse-Vallons, Confrançon, Cormoz, Courtes, Curciat-Dongalon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Lescheroux, Malafretaz, Mantenay-Montlin, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse,

Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Sulpice, Saint-Trivier-de-Courtes, Servignat, Vernoux, Vescours

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif précise que le choix d'une mise à disposition gratuite des locaux pour certains partenaires a été fait pour la première année d'activité. Le montant des « forfaits de fonctionnement » pourra être ajusté en fonction des relevés de consommation des fluides et frais engagés par la commune au terme de cette première année de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

VALIDER la grille tarifaire de location et mise à disposition ainsi que le formulaire de contrat de location de l'espace culturel « Maison COLIN » présentés et annexés à la présente délibération ;

PRÉCISER que la grille tarifaire pourra être révisée par délibération du Conseil Municipal ;

AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la grille tarifaire ainsi que le formulaire de contrat de location de l'espace culturel « Maison COLIN » présentés et annexés à la présente délibération ;

PRÉCISE que la grille tarifaire pourra être révisée par délibération du Conseil Municipal ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif informe l'assemblée de la tenue d'une réunion du collectif le 3 juin 2025. Plusieurs dates sont déjà programmées pour la fin d'année : La Grange aux Parapluies le 27 septembre 2025 et LEXX les 4 et 18 octobre 2025.

Objet de la délibération

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

8- Lot mise en accessibilité de l'équipement : choix des entreprises.

9-Lot rafraîchissement du Club House : choix des entreprises.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine rappelle qu'une présentation des différentes propositions tarifaires avait été effectuée lors de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2025 et qu'il avait été décidé de surseoir à la décision pour redéfinir un cahier des charges pour les différents lots et solliciter de nouveaux devis auprès des entreprises.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine présente le tableau comparatif des différentes offres des entreprises consultées pour chaque lot :

1- Lot terrassement place pour personnes à mobilité réduite et cheminement :

EURL BRESSE TERRASSEMENT :	10 090,86 € TTC
ABAT (option grillage souple) :	9 693,00 € TTC
ABAT (option grillage rigide) :	10 473,00 € TTC

2- Lot crépis, lavage poutre et peinture :

DRUGUET BÂTIMENT :	24 503,66 € TTC
NUAN'C :	17 128,00 € TTC

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine précise que ces deux entreprises ne proposent pas la même prestation puisque l'entreprise DRUGUET réalise un enduit projeté finition écrasée alors que Mme LIGERON de la société NUAN'C propose de repeindre les façades.

3- Lot maçonnerie :

SARL PROST BERTHAUD :	4 293,60 € TTC
-----------------------	----------------

4- Lot menuiseries

SARL PROST BERTHAUD :

- remplacement portes vestiaires : 8 172,00 € TTC
- pose de volets roulants électriques buvette : 2 956,80 € TTC

Intérieur Extérieur :

- remplacement portes vestiaires : 8 031,34 € TTC
- pose de volets roulants manuels buvette : 5 848,28 € TTC
- pose de volets roulants électriques buvette : 7 673,39 € TTC

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine précise que les volets roulants ne présentent pas les mêmes caractéristiques puisque la SARL PROST BERTHAUD propose l'installation de volets PVC avec une partie escamotable pour la partie « accès PMR » alors que la société Intérieur Extérieur propose l'installation de volets en lames acier pleines.

5- Lot carrelage :

- Hervé BEAUDET : 2 810,84 € TTC
- CAVILLON CARRELAGE : 3 450,00 € TTC

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine précise que l'entreprise Hervé BEAUDET propose un ponçage de la chape pour permettre l'ouverture de la porte malgré la pose de carrelage alors que la société CAVILLON CARRELAGE préconise un tapis encastré dans le carrelage au passage de porte.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société :

- Lot terrassement place pour personne à mobilité réduite et cheminement :
ABAT (option grillage souple) :
Montant HT : 8 077,50 €
Montant TTC : 9 693,00 €.
- Lot crépis, lavage poutre et peinture
DRUGUET BÂTIMENT
Montant HT : 20 419,72 €
Montant TTC : 24 503,66 €.
- Lot maçonnerie
SARL PROST BERTHAUD
Montant HT : 3 578,00€
Montant TTC : 4 293,60 €.
- Lot menuiseries
Intérieur Extérieur avec volets roulants manuels
Montant HT : 11 566,35 €
Montant TTC : 13 879,62 €.
- Lot carrelage
Hervé BEAUDET
Montant HT : 2 342,37 €
Montant TTC : 2 810,84 €.

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 207 « Modernisation et accessibilité du stade municipal » ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société :

- Lot terrassement place pour personne à mobilité réduite et cheminement :
ABAT (option grillage souple) :
Montant HT : 8 077,50 €
Montant TTC : 9 693,00 €.
- Lot crépis, lavage poutre et peinture
DRUGUET BÂTIMENT
Montant HT : 20 419,72 €
Montant TTC : 24 503,66 €.
- Lot maçonnerie
SARL PROST BERTHAUD
Montant HT : 3 578,00€
Montant TTC : 4 293,60 €.
- Lot menuiseries
Intérieur Extérieur avec volets roulants manuels
Montant HT : 11 566,35 €
Montant TTC : 13 879,62 €.
- Lot carrelage
Hervé BEAUDET
Montant HT : 2 342,37 €
Montant TTC : 2 810,84 €.

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 207 « Modernisation et accessibilité du stade municipal » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

10- Lot aménagement du terrain multisport : définition des agrès et autres équipements.

M. le Maire propose de reporter à la prochaine réunion le choix des agrès et aménagements du terrain multisport, après validation des différents devis de travaux.

11- Commerce bar-restaurant-pizzeria : point d'étape sur la nouvelle candidature.

M. le Maire rapporte les échanges qu'il a eus avec M. PROVENS, artisan boulanger à Marsonnas qui souhaite reprendre le commerce de la commune en plus de son commerce actuel.

M. PROVENS et son épouse projettent de compléter leur activité de boulangerie-pâtisserie en organisant la confection du pain à Marsonnas avec un dépôt à Saint-Jean-sur-Reyssouze et

une confection des pâtisseries sur la commune et un dépôt de pâtisseries à Marsonnas dans un premier temps.

Le couple envisage dans un second temps de mettre en place une activité de bar-pizzeria, puis dans un troisième temps une restauration traditionnelle.

Un rendez-vous avec Mme BILAK-ROUX, Chargée du commerce de proximité et création d'Entreprises de la Direction Développement Economique et Enseignement Supérieur de Grand Bourg Agglomération est prévu.

Une réunion avec un plombier et un électricien est nécessaire pour faire le bilan des travaux à réaliser. M. le Maire pense qu'une demande de subvention DETR pourrait être effectuée pour le financement de ces travaux.

L'estrade en bois située derrière le bar a été enlevée par les agents techniques car abîmée, ce qui permettra aussi de mieux accéder aux différents réseaux présents vers le bar.

M. PROVENS souhaite refaire les peintures du local commercial et de l'appartement et prévoit d'utiliser le chauffage central existant.

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de Mme SANCHEZ, qui était candidate à la reprise du commerce, indiquant qu'elle n'a pas reçu de réponse à sa demande de participation aux frais pour la mission de contrôles SOCOTEC qu'elle avait demandée. M. le Maire explique qu'un courrier de réponse a été transmis à son adresse de Lescheroux en recommandé avec accusé de réception mais que Mme SANCHEZ a déménagé. Ce même courrier lui a donc de nouveau été envoyé à sa nouvelle adresse. Il rappelle également qu'il n'a pas donné suite à sa demande.

12- Fête patronale des 21 et 22 juin 2025.

Mme l'adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits civiques présente le programme des animations de la fête patronale :

- l'association AJSHB propose des repas et une buvette samedi 21 juin à partir de 14 h 00 avec organisation d'un bal avec Disc-Jockey à partir de 17 h 00,
- les forains seront présents comme l'année dernière,
- l'Union Musicale offrira une prestation en fin de journée avant la retraite aux flambeaux,
- un feu d'artifice sera tiré au même endroit que d'habitude.

Peu d'associations ont répondu à l'appel pour l'organisation du forum des associations le dimanche matin. Il est décidé de ne pas organiser de forum des associations cette année.

13- Festival de musique du 6 juillet 2025 : demande de vin d'honneur à l'issue de la cérémonie officielle du matin.

M. le Maire présente la demande du comité d'organisation du Festival de Musique Bresse-Revermont du 6 juillet 2025 pour l'organisation d'un vin d'honneur par la commune pour environ 70 personnes. L'assemblée donne un avis favorable à cette demande.

14- Bibliothèque : équipement en mobiliers de la bibliothèque municipale.

M. le Maire rappelle qu'un budget de 1 000 € a été voté pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque municipale. Comme évoqué lors de la présentation du rapport en début de séance, l'achat de sièges et poufs « poire » pour enfant, ainsi qu'un tourniquet à livres est sollicité.

Une demande avec les références des articles sera transmise au secrétariat de la mairie pour commande du mobilier.

15- Achat d'une enceinte sonorisation extérieure et d'un micro filaire pour la salle des fêtes.

M. le Maire propose de désigner un élu pour la gestion de l'achat de l'enceinte. M. Alexis FAVIER est désigné par l'ensemble des membres de l'assemblée.

16- Embauche d'un agent administratif à temps non complet.

M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une réunion de la commission « Ressources Humaines » qui a rédigé le profil du poste.

Une déclaration de vacance de poste et une annonce pour le recrutement d'un adjoint administratif ont été publiées. Les candidatures devront être déposées avant le 10 juin 2025 pour une embauche possible au 1^{er} juillet 2025.

La commission « Ressources Humaines » se réunira le 11 juin 2025 à 18 heures pour dépouiller les candidatures et sélectionner celles apparaissant comme intéressantes.

17- Embauche d'un agent saisonnier à temps non complet pour le fleurissement

M. le Maire informe l'assemblée des candidatures reçues pour le poste d'agent saisonnier à temps non complet pour le fleurissement : Mme Christine JEAN, M. Morgan LIOCHON et M. Morgan PANCHOT.

18- Programme de voirie 2025 : lancement du programme.

M. l'Adjoint délégué à la voirie informe de l'organisation d'un repérage des routes avec la société SOCAFL pour l'établissement d'un estimatif des travaux.

Il rappelle que des travaux de réfection de la Route du Moulin, commencés en 2022 pour ¼ de sa longueur ont été programmés sur 4 ans et que la réfection du Chemin de Cornaillon a également été commencée pour 1/3 de sa longueur en 2023.

Certaines routes sont très abîmées.

19- Sonnerie des cloches suite à demande d'un riverain.

M. le Maire fait lecture du courrier de M. et Mme GRIMAUD qui sollicitent l'arrêt de la sonnerie des cloches de l'église la nuit. Les élus souhaitent maintenir la sonnerie des cloches.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- du dépôt d'un dossier dans le cadre du projet « Verger » pour l'aménagement des vergers existants sur la commune (ancienne cure et résidence « Le Verger ») ;
 - du courrier de l'ADAPEI concernant l'opération « brioches » ;
 - du ratio de droit de tirage pour les travaux d'amélioration de l'esthétique des réseaux d'éclairage public et d'électrification rurale transmis par le SIEA pour l'année 2025 ;
 - de la demande de renseignements d'un administré opposé à l'installation de l'antenne relais sur le site de la station d'épuration ;
 - de la réception du bulletin d'information de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
 - de l'attribution d'un logement au lotissement SEMCODA des Fontaines situé 39, route du Montcel à Monsieur SILVA Jean-Philippe ;
 - de l'invitation de la société SERVIMO à un barbecue le 13 juin 2025 ;
 - de la parution d'un guide à destination des élus pour la lutte contre les violences faites aux femmes ;
 - du rapport d'activité 2024 de la CCI de l'Ain ;
 - de la demande de Mme COLIGNON pour la mise à disposition d'une salle.
-

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 50.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 24 juin 2025 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Alexis FAVIER

Le Maire
Jacques SALLET